

**RAPPORT DE L'ÉTUDE
PORTANT SUR
LES VISAS DE VISITEURS
DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT FAMILIAL AU QUÉBEC**

Une étude rédigée par Québec Réunifié



Table des matières

Introduction	3
Méthodologie et population de l'étude :	3
Questionnaire :.....	3
Fiabilité des résultats :.....	3
Conclusions :	4
Considérations sociodémographiques :	5
Les taux de refus	7
Les raisons de refus : L'agent n'est pas convaincu que l'étranger quittera le pays à la fin de la période de séjour autorisée.....	10
Les délais de traitement.....	10
Les disparités entre les bureaux de visa canadiens	11
Recommandations :	13
Liste des figures	15
ANNEXE : Résultats détaillés :.....	17

Introduction

Dans le cadre du plan d'immigration pour les années 2024 à 2027, le gouvernement du Québec a accordé une priorité moindre à la catégorie de réunification familiale, ce qui a suscité des inquiétudes et de l'indignation en raison de l'application de quotas limités et des longs délais de traitement.

On observe d'ailleurs un écart significatif entre les quotas annuels établis (situés entre 10 400 et 11 000) et le volume actuel de dossiers en attente de traitement, qui s'élève à 43 400 selon les informations rapportées par La Presse. Ces dossiers sont gérés à la fois par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et par le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI).

En date du 8 avril, les délais de traitement pour les dossiers vers le Québec atteignaient 28 mois d'attente pour les demandes externes. Dans ce contexte, l'obtention d'un visa de visiteur prend une importance capitale pour les familles en attente de regroupement familial.

Selon une demande d'information effectuée auprès du MIFI, 17 246 CSQ ont été émis en 2023, dont 7 171 pour des personnes parrainées attendant à l'étranger. Pour ces familles, l'obtention d'un visa de visiteur est essentielle afin de mettre fin à l'anxiété générée par une séparation prolongée sans fin prévisible.

Québec Réunifié a commandité ce sondage dans le but de déterminer les motifs récurrents dans les refus et acceptations de visa de visiteurs, aussi connu sous l'appellation « visa de résidence temporaire ».

Méthodologie et population de l'étude :

Le sondage, réalisé sur invitation en ligne, s'est déroulé du lundi 18 février au lundi 22 mars 2024. Finalement, il y eut 273 répondants ayant consenti à l'utilisation de leurs réponses pour fins de rédaction du présent rapport. Les répondants ont tous actuellement une demande de regroupement familial pour époux/conjoint en cours, tous âgés de 18 ans et plus.

Questionnaire :

Durée de 15 minutes; écrit par Cyndi Fiata, M.A., Marie-G. Pilon M.A., et Maude Blouin. Mmes Fiata et Pilon sont enseignantes et chercheuses en éducation. L'analyse a été corroborée par Jean-Sébastien Gervais, B.Sc. A. génie logiciel, cpi.

Fiabilité des résultats :

Comme le sondage a été effectué en ligne sur invitation, il ne peut être considéré comme étant probabiliste puisqu'il est constitué de personnes s'étant portées volontaires à répondre. Toutefois, à titre indicatif, à un niveau de confiance de 95 %, pour un échantillon probabiliste de 234 répondants ayant demandé un visa de visiteur et provenant de l'univers des actuels dossiers en cours, la marge

d'erreur serait de 6.3% si l'on assume que la population sondée au totale est l'inventaire des 43400 personnes en attente de regroupement familial.

Conclusions :

Cette étude met en lumière plusieurs aspects critiques du processus de demande de visa pour le Canada, notamment en ce qui concerne les taux de refus élevés, les raisons invoquées pour ces refus, les délais de traitement des demandes, et les disparités dans le traitement des demandes par différents bureaux de visas canadiens (BVC).

Il ressort clairement que la majorité des demandes de visa étudiées concernent des membres de famille immédiate, principalement des époux, conjoints de fait ou partenaires conjugaux, soulignant l'importance du regroupement familial. Cependant, le taux élevé de refus, avec plus de la moitié des demandes rejetées dès la première soumission, et le taux encore plus élevé de refus lors des demandes subséquentes, met en évidence des obstacles significatifs à l'unification des familles.

Le motif de refus le plus courant, selon lequel l'agent n'est pas convaincu que le demandeur quittera le Canada à la fin de son séjour autorisé, soulève des questions sur la cohérence de cette justification, particulièrement pour les demandeurs de résidence permanente dans la catégorie du regroupement familial. Ce motif semble en contradiction avec les politiques qui permettent à ces demandeurs de venir attendre au Canada, remettant ainsi en question l'équilibre entre les objectifs de politique publique et la pratique administrative.

Les délais de traitement des demandes, bien au-delà de l'engagement de 30 jours pris par l'IRCC, ajoutent une couche supplémentaire de difficulté pour les familles, avec des attentes prolongées qui peuvent s'étendre sur des mois, voire des années. Cette situation est exacerbée par des disparités significatives entre les BVC, notamment un taux de refus particulièrement élevé pour les demandes traitées par le BVC de Mexico, comparativement à une probabilité plus élevée d'acceptation pour celles traitées par le BVC de Paris.

Dans l'ensemble, cette étude souligne la nécessité d'une réévaluation approfondie du processus de demande de visa pour le Canada, en vue d'améliorer la transparence, l'équité et l'efficacité du système. Il semble impératif de revoir les critères d'évaluation des demandes pour mieux refléter les objectifs de politique publique, notamment en ce qui concerne le regroupement familial, et de s'assurer que les délais de traitement soient réduits et standardisés à travers tous les BVC pour répondre de manière équitable aux besoins des demandeurs. Cette révision devrait également inclure une analyse des pratiques qui mènent à des taux de refus élevés dans certains BVC, avec l'objectif d'harmoniser les pratiques d'évaluation et de garantir que chaque demande soit traitée avec la même rigueur et les mêmes chances de succès.

Considérations sociodémographiques :

On constatera que la vaste majorité des demandes concernent des époux, conjoints de fait ou partenaires conjugaux, avec seulement 2 demandes (0.9%) de l'échantillon qui visent un autre membre de la famille.

Quel est le profil sous lequel vous avez effectué la demande? What is the profile under which you made the application?

234 responses



Figure 1 - Profil de la demande

Toutefois, 20 demandes (8.5%) concernent un enfant d'une manière ou d'une autre (c'est-à-dire qu'un enfant attend une réunification.)

La demande de visa visiteur concerne-t-elle un enfant? Does the visitor visa application concern a child?

234 responses

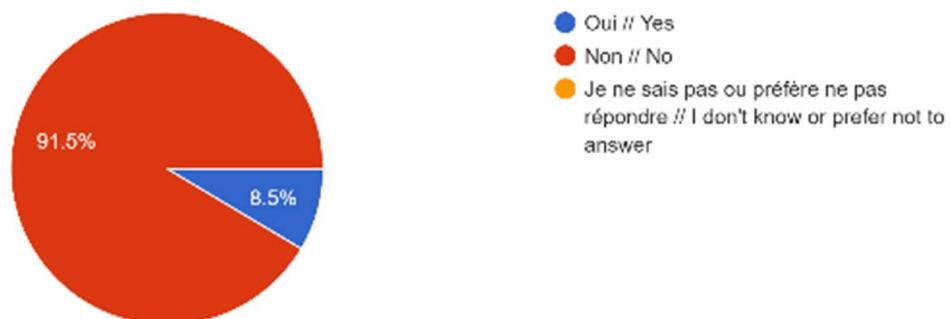


Figure 2 - Enfants concernés par la demande

On notera également qu'au moins 68.8% des personnes ayant demandé un visa ne sont pas dans la catégorie des personnes protégées.

Sont considérés comme des personnes protégées des individus reconnus comme réfugiés ou nécessitant une protection similaire. Trois principales voies sont identifiées : la reconnaissance du statut de réfugié ou de personne similaire à la suite d'une demande de visa, permettant l'obtention du statut de résident permanent ou temporaire ; la reconnaissance par une Commission de la qualité de réfugié ou de personne à protéger ; et l'octroi de la protection par une décision ministérielle, à moins que l'individu ne soit exclu par une disposition spécifique. Ces procédures illustrent les mécanismes juridiques permettant aux personnes en quête de sécurité d'accéder à une protection formelle.

La personne parrainée est-elle une personne protégée au sens du droit canadien de l'immigration? Is the sponsored person a protected person as defined by Canadian immigration law?
234 responses

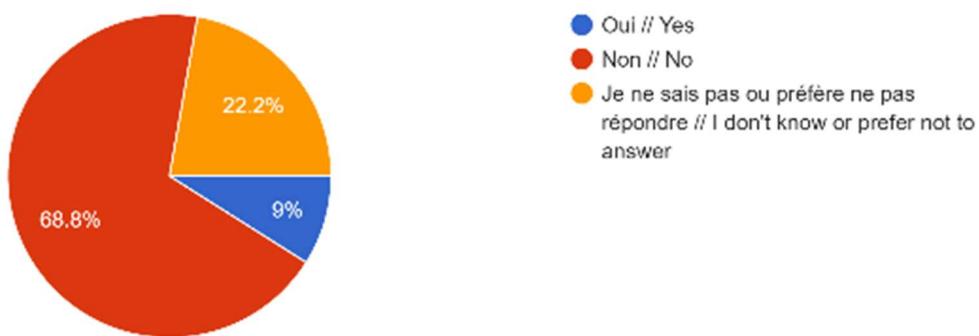


Figure 3 - Personnes protégées

Les personnes parrainées en attente de visa vivent un peu partout en Amérique Latine, au Maghreb, et Afrique Sub-Saharienne et en Europe. Toutefois, on peut voir que plus de la moitié d'entre elles vivent à Cuba, au Maroc, en Algérie, en Haïti et en Tunisie. (Voir Figure 14.)

Ces personnes détiennent des passeports issus par 39 pays pour lesquels un visa est exigé pour voyager au Canada. Toutefois plus de la moitié des parrainés dans notre échantillon possèdent passeport émis par Cuba, le Maroc, l'Algérie, Haïti, la Tunisie ou le Cameroun. (Voir Figure 15.)

Notre étude permet des constats troublants sur les taux de refus et d'acceptation, les raisons de refus, et les délais de traitement ainsi que sur les disparités de traitement des demandes par les différents bureaux de visas Canadiens.

Les taux de refus

Selon nos données, **plus de la moitié (55%) des demandes de visa de visiteurs sont refusées** à la première demande.

Avez-vous obtenu un visa de visiteur? Did you obtain a visitor visa?

234 responses



Figure 4 - Taux de refus et d'acceptation

Sur 85 demandeurs de visas qui ont vu leur première demande refusée et qui ont fait une demande subséquente, 88.2% d'entre eux ont obtenu un second refus par la suite. Les deux tiers de ces personnes ayant reçu un second refus n'ont pas présenté de troisième demande (Voir figure 18).

Avez-vous obtenu le visa visiteur avec cette demande ? Did you obtain the visitor visa with this application?

85 responses



Figure 5 - Deuxièmes demandes refusées

Moyenne	1.86
Médiane	2.00
Max	6.00
Min	1.00

Figure 6 - Statistiques du nombre de refus reçus

De plus, plus de la moitié des familles qui reçoivent un premier refus de visa de visiteurs confirment avoir reçu au moins un refus subséquent. D'ailleurs, on observe que la moyenne du nombre de refus obtenu est de 1.86, avec un maximum de six et une médiane de 1 refus.

Combien de refus de visa avez-vous reçus? How many visa refusals have you received?

129 responses

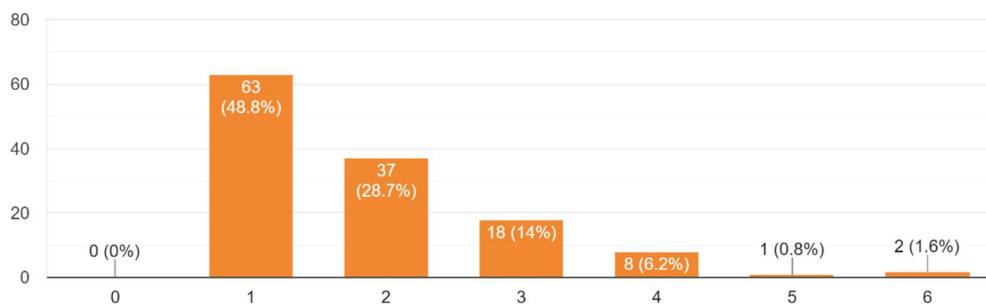


Figure 7 - Tableau des refus subséquents

On peut aussi observer qu'il y a une certaine déperdition au fil des refus, mais que la minorité de familles qui reçoivent jusqu'à 5 refus ne se découragent pas. Nous émettons l'hypothèse que cette persévérance est dû à la confiance dans la légitimité des demandes effectuées et à une désillusion par rapport au système de traitement des demandes, communément qualifié de loterie par les parrains.

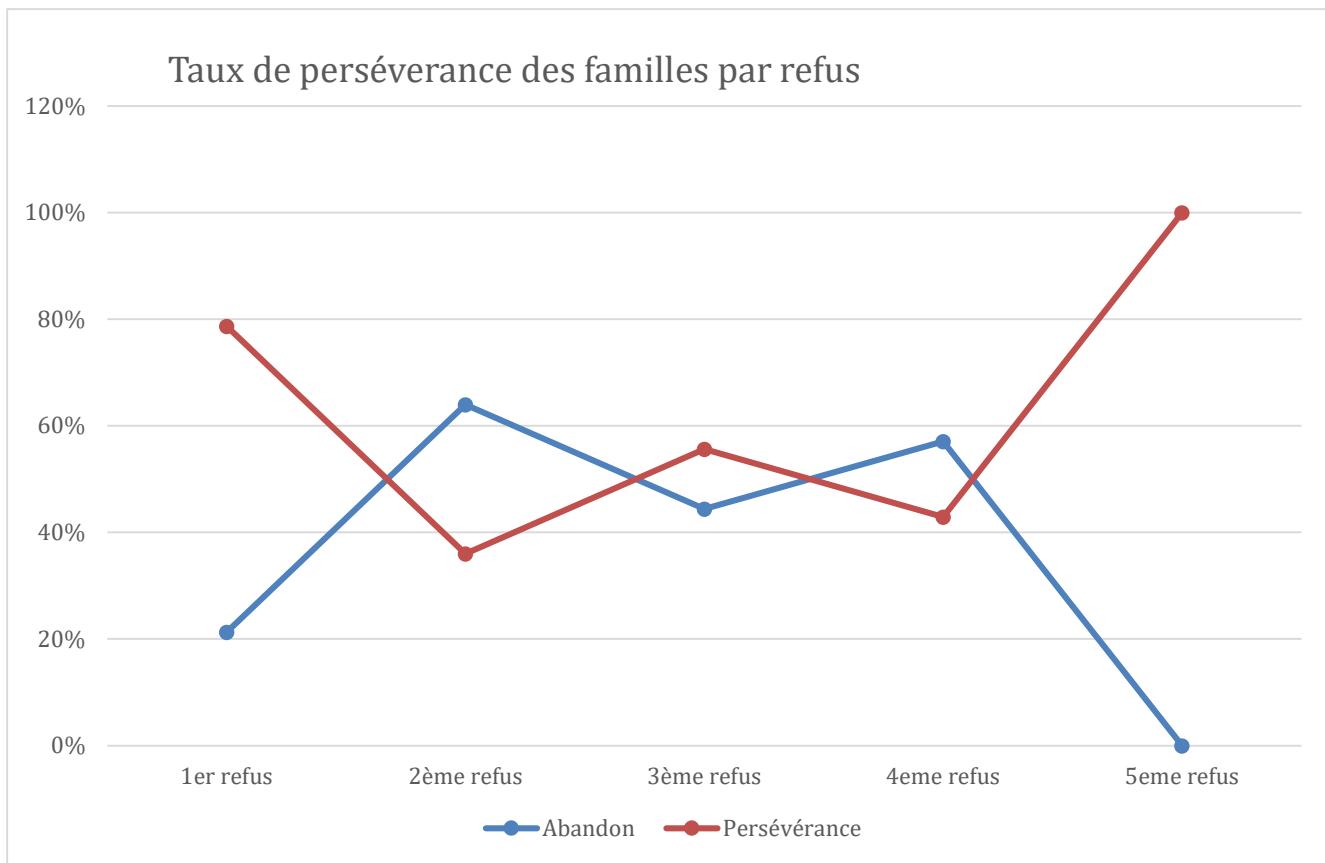


Figure 8 - Taux de persévérence des familles

Les raisons de refus : L'agent n'est pas convaincu que l'étranger quittera le pays à la fin de la période de séjour autorisée

Cette raison semble être le motif principal de refus des visas de visiteurs; cela est incompatible avec les politiques d'intérêt public du ministère selon lesquelles un demandeur de résidence permanente dans la catégorie du regroupement familial peut venir attendre sa résidence permanente au Canada. Pour rappel, cette même politique d'intérêt public permet aux demandeurs de demander un permis de travail ouvert.

Raison	Refus 1	Refus 2	Refus 3	Refus 4	Refus 5
L'agent n'est pas convaincu que l'étranger quittera le pays à la fin de la période de séjour autorisée	112.00	56.00	16.00	7.00	2.00
Interdiction de territoire	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00
Statut de personne protégée	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00
Ressources financières insuffisantes	41.00	19	5	4	0.00
Faiblesse des liens économiques dans le pays d'origine	22.00	7	2	3	0.00
Faiblesse des liens familiaux dans les pays d'origine	37.00	15	5	3	0.00
Raison ou durée non compatible avec la résidence temporaire	33.00	21	16	7	0.00
Total de dossiers	127.0	71	17	7	2.00

Figure 9 - Tableau synthétique des raisons de refus

On constatera également l'apparition singulière d'un cas de visa refusé pour admissibilité ou en raison d'un statut de personne protégée à la 4^{ème} demande de visa de visiteur.

Les délais de traitement

Pour rappel, IRCC, via le ministre sortant Sean Fraser, avait pris l'engagement de traiter les demandes de visas de visiteurs dans un délai de 30 jours. Force est de constater que cet engagement n'a pas été respecté.

En moyenne, les premiers refus de visas de visiteurs ont pris 90 jours de traitement, selon les répondants, le délai le plus long étant de 660 jours dans le cas d'un troisième refus de visa de visiteur, et de 480 jours dans le cas d'un visa accepté. À noter que deux familles ont rapporté avoir essuyé jusqu'à 6 refus de visas de visiteurs.

Statistique	1er refus	Deuxième refus	Troisième refus	4eme refus	5eme Refus	6eme refus	Visa accepté
Moyenne	90.1	79.94	100.31	26.41	40	40	69.77
Mediane	71	34	60	25	n/a	n/a	42.5
Max	330	300	660	60	30	30	480
Min	1	3	10	7	25	25	7

Figure 10 - Statistiques des délais de traitement

On observe aussi une baisse drastique du temps maximum de traitement lorsque plus de quatre refus ont été obtenus pour un même dossier.

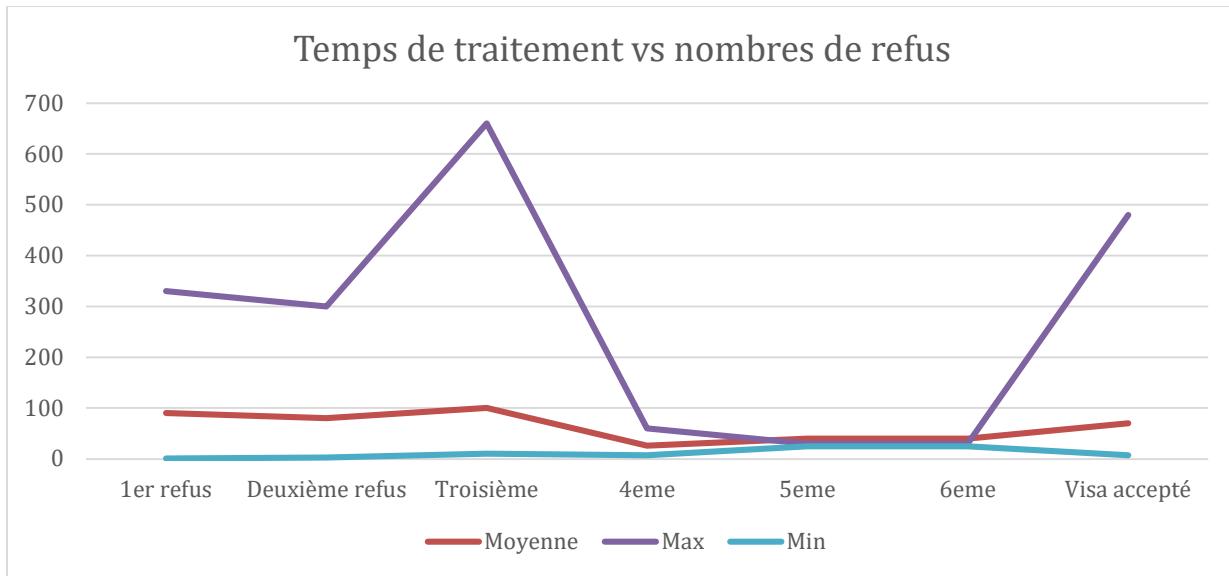


Figure 11 - Délais de traitement et nombre de refus

Les disparités entre les bureaux de visa canadiens

Malgré la grande diversité de nationalités et de pays de résidence, nous observons que **plus de la moitié des demandes refusées sont traitées au Bureau des Visas Canadiens de Mexico**. (Pour les résultats détaillés, voir Figure 27.) Par contre, on observe que **la majorité des demandes acceptées sont traitées au BVC de Paris (36.7%)**.

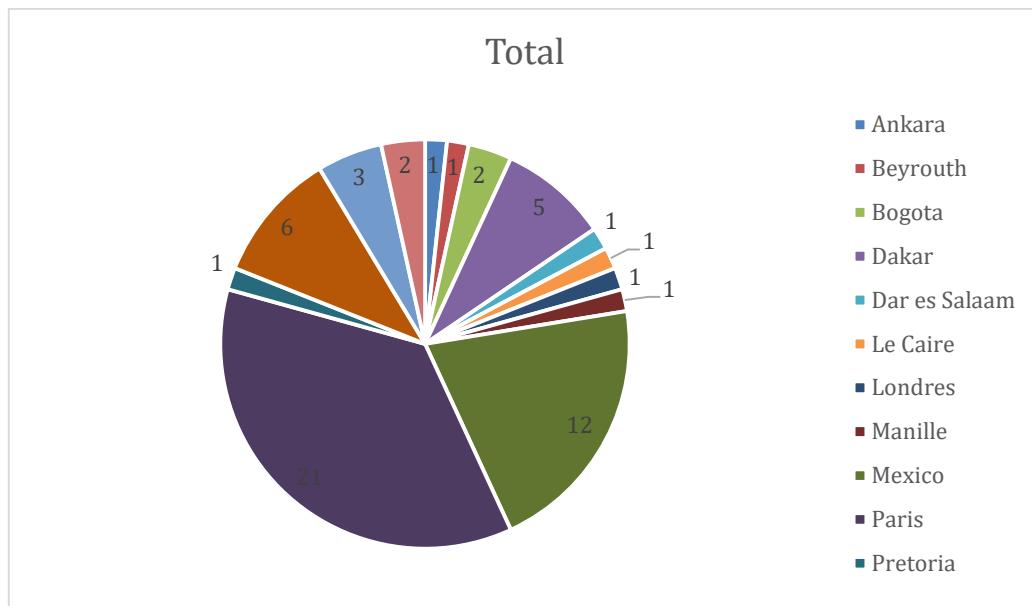


Figure 12 - Tableau des visas acceptés par BVC

Dans l'ensemble, on peut aussi observer que certains BVC, nommément **Rabat, Mexico, Tunis et Sao Paulo**, tendent plus au refus que d'autres :

BVC	Nombres de visas acceptés	Nombre de visas refusées	Total	Proportion acceptés	Proportion refusés
Mexico	12	62	74	16%	84%
Paris	21	20	41	51%	49%
Rabat	6	7	13	46%	54%
Tunis	0	8	8	0%	100%
Dakar	5	2	7	71%	29%
Sao Paulo	2	3	5	40%	60%
Rome	3	2	5	60%	40%

Figure 13 - Tableau de comparaison des refus et acceptations par BVC

Recommandations :

En conclusion de cette étude, Québec Réunifié émet les recommandations suivantes pour améliorer le processus de demande de visa pour la réunification familiale au Canada. Elles incluent la révision des critères de refus pour assurer une évaluation juste, la réduction des délais de traitement à 30 jours, l'uniformisation des procédures entre les Bureaux de Visas Canadiens (BVC), une communication transparente avec les demandeurs, une révision de la politique de refus multiples, une meilleure formation des agents, l'analyse régulière des données et l'engagement continu avec les familles concernées.

1. **Révision des Critères de Refus:** Revoir les critères de refus, en particulier le motif récurrent selon lequel l'agent n'est pas convaincu que le demandeur quittera le Canada à la fin de son séjour autorisé, pour s'assurer qu'ils reflètent équitablement les objectifs de politique publique et les droits des demandeurs au regroupement familial.
2. **Amélioration des Délais de Traitement:** Mettre en œuvre des mesures pour respecter l'engagement de traitement des demandes de visa dans un délai de 30 jours, en allouant des ressources supplémentaires ou en optimisant les processus internes afin de réduire les attentes prolongées. Cela pourrait se faire notamment par l'introduction de procédures accélérées ou de voies de demande prioritaires (comme la création d'un code spécifique) pour les cas de réunification familiale.
3. **Uniformisation des Procédures par les BVC:** Établir des directives claires et cohérentes à suivre par tous les Bureaux de Visas Canadiens (BVC) pour assurer une évaluation uniforme et équitable des demandes de visa, réduisant ainsi les disparités entre les taux d'acceptation des différents BVC.
4. **Transparence et Communication:** Améliorer la communication avec les demandeurs concernant l'état de leur demande et les raisons d'un éventuel refus, en fournissant des informations claires sur les possibilités de recours ou les mesures correctives possibles. Cela devrait inclure la mise en place de ressources d'accompagnement pour les demandeurs, telles que des guides détaillés pour les aider à préparer leurs demandes et à comprendre les exigences.
5. **Révision de la Politique de Refus Multiples:** Examiner et, si nécessaire, ajuster la politique concernant les demandes multiples et les refus successifs pour éviter de pénaliser injustement les demandeurs qui peuvent avoir des motifs légitimes de faire une demande subséquente. Afin d'éviter les demandes successives, mettre en place une option systématique de demande de reconsideration, incluant un accusé de réception et un délai d'examen administratif.
6. **Évaluation et Formation des Agents:** Renforcer la formation des agents des BVC sur les politiques d'immigration et les directives d'évaluation des demandes, en mettant l'accent sur une approche plus nuancée et empathique envers les cas de réunification familiale. Cela doit inclure un mécanisme de plainte par lequel les demandeurs et leurs familles pourront espérer voir une reddition des comptes dans le cas de refus injustifiés.

7. **Analyse des Données et Réajustements:** Effectuer une analyse régulière des données sur les demandes de visa, y compris les taux de refus et les délais de traitement, pour identifier les tendances, les problèmes et les opportunités d'amélioration, et ajuster les pratiques en conséquence.
8. **Engagement et Dialogue avec les Familles:** Continuer le dialogue avec Québec Réunifié pour recueillir des retours sur les défis rencontrés dans le processus de demande de visa, et travailler conjointement à l'élaboration de solutions pratiques.

Liste des figures

Figure 1 - Profil de la demande	5
Figure 2 - Enfants concernés par la demande.....	5
Figure 3 - Personnes protégées.....	6
Figure 4 - Taux de refus et d'acceptation	7
Figure 5 - Deuxièmes demandes refusées.....	7
Figure 6 - Statistiques du nombre de refus reçus	8
Figure 7 - Tableau des refus subséquents	8
Figure 8 - Taux de persévérence des familles.....	9
Figure 9 - Tableau synthétique des raisons de refus	10
Figure 10 - Statistiques des délais de traitement.....	10
Figure 11 - Délais de traitement et nombre de refus	11
Figure 12 - Tableau des visas acceptés par BVC	11
Figure 13 - Tableau de comparaison des refus et acceptations par BVC.....	12
Figure 14 - Pays ou vit la personne parrainée	17
Figure 15 - Pays d'émission du passeport.....	18
Figure 16 - Bureaux de traitement des visas ayant émis un refus	19
Figure 17 - Résultats de la deuxième demande de visa.....	20
Figure 18 - taux d'abandon après 2 refus.....	20
Figure 19 - taux de persévérence après 3 refus.....	21
Figure 20 - taux de persévérence après 4 refus.....	21
Figure 21 - taux de persévérence après 5 refus.....	22
Figure 22 - Motifs du premier refus	22
Figure 23 - Motifs du 2ème refus	23
Figure 24 - Motifs du 3ème refus	23
Figure 25 - Motif du 4ème refus	24
Figure 26 - Motif du 5ème refus	24
Figure 27 - Détail des proportions d'acceptation et refus par BVC	25

ANNEXE : Résultats détaillés :

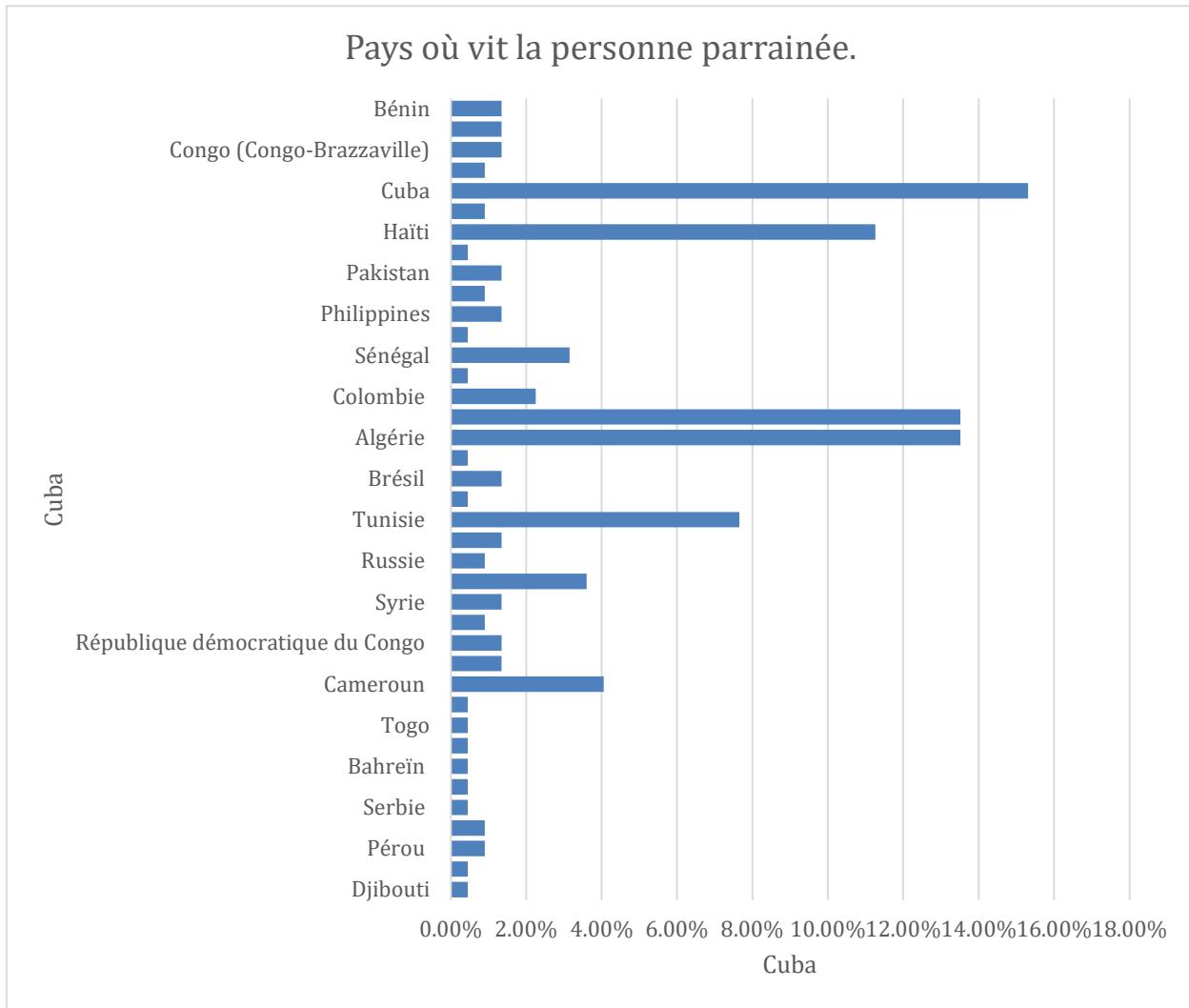


Figure 14 - Pays où vit la personne parrainée

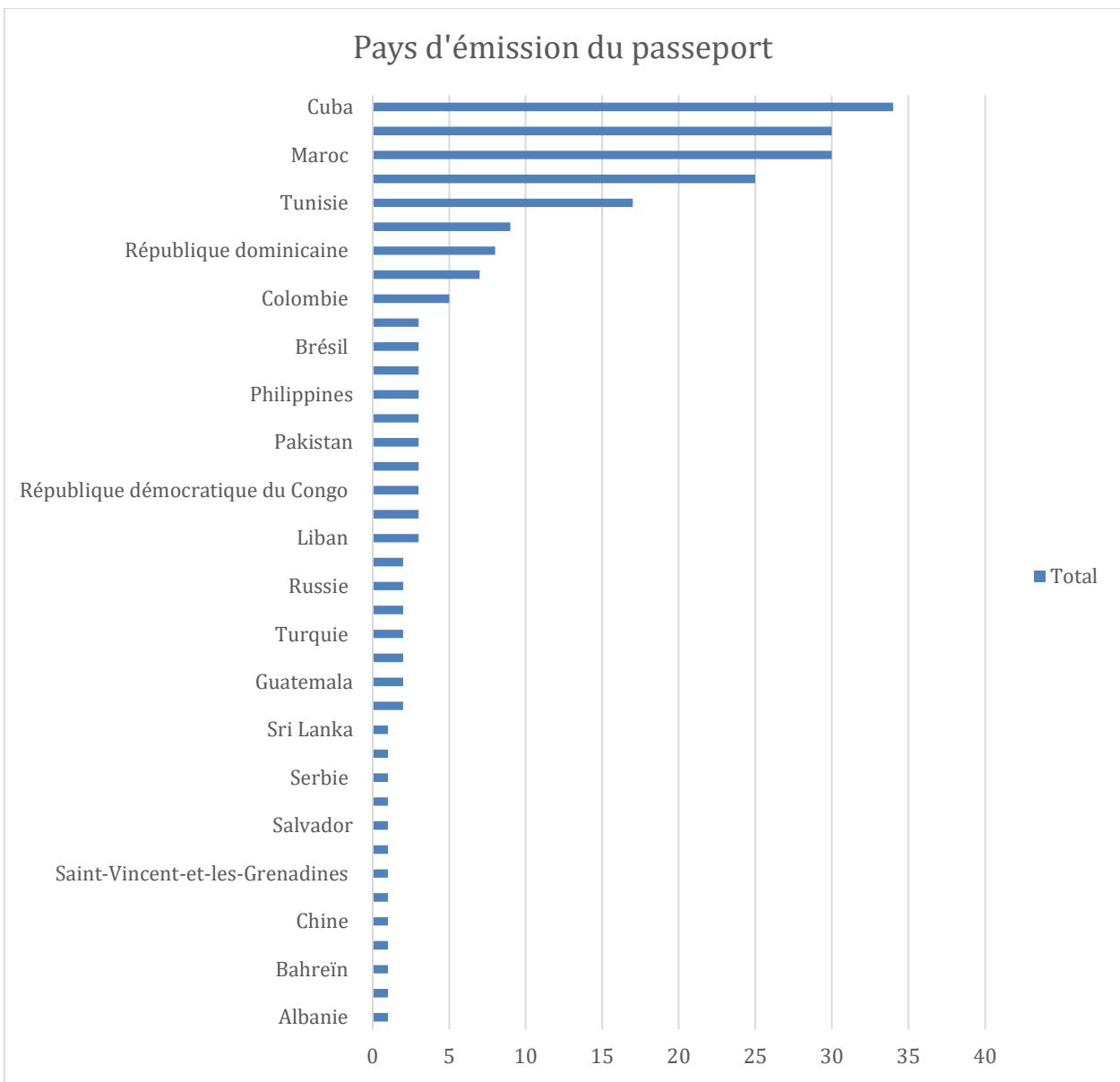


Figure 15 - Pays d'émission du passeport

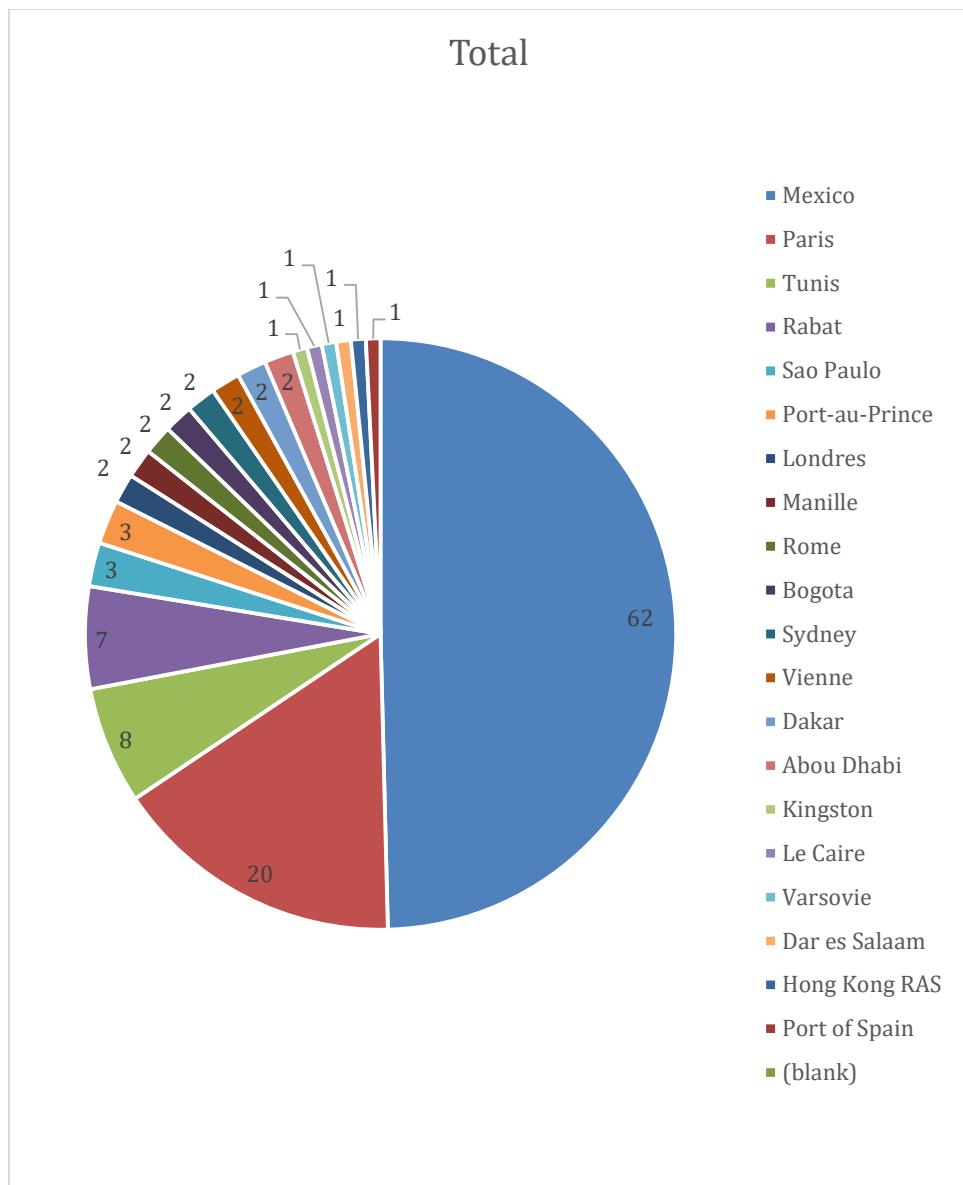


Figure 16 - Bureaux de traitement des visas ayant émis un refus

Avez-vous obtenu le visa visiteur avec cette demande subséquente? Did you obtain the visitor visa with this subsequent application?

129 responses

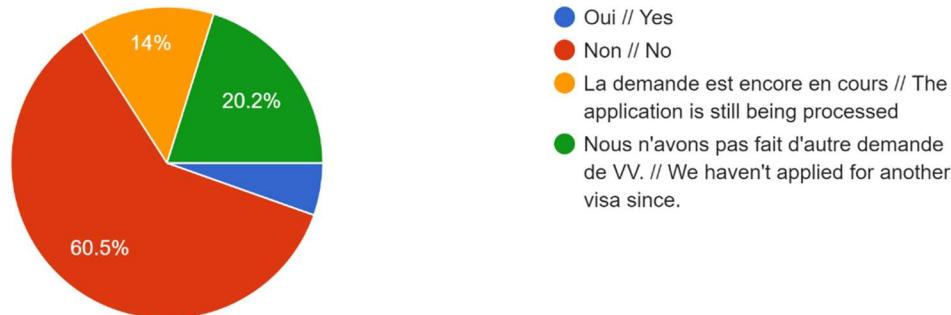


Figure 17 - Résultats de la deuxième demande de visa

Avez-vous fait une demande de visa subséquente? Have you made a subsequent visa application?

75 responses

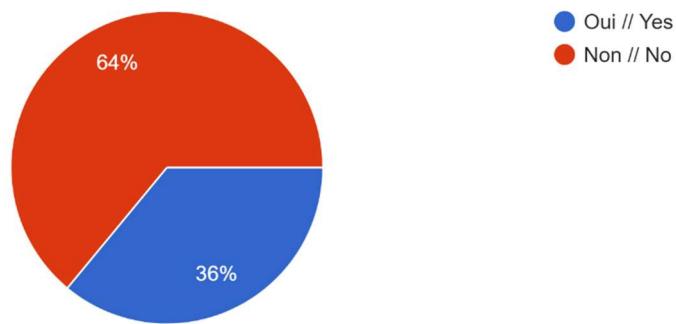


Figure 18 - taux d'abandon après 2 refus

Avez-vous fait une demande de visa subséquente? Have you made a subsequent visa application?
18 responses

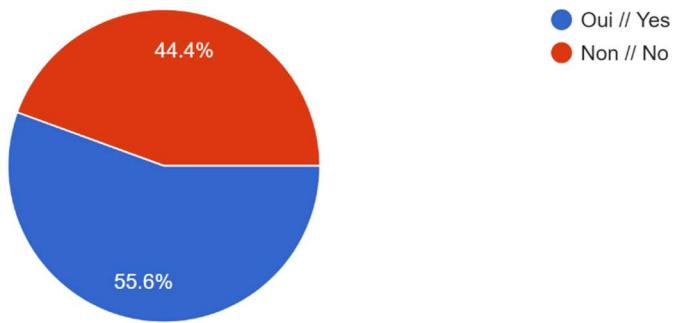


Figure 19 - taux de persévérence après 3 refus

Avez-vous fait une demande de visa subséquente? Have you made a subsequent visa application?
7 responses

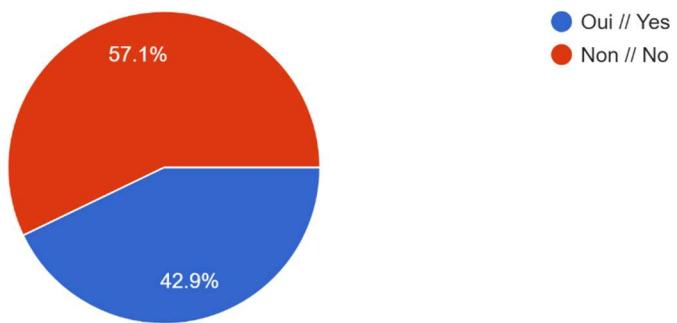


Figure 20 - taux de persévérence après 4 refus

Avez-vous fait une demande de visa subséquente? Have you made a subsequent visa application?
2 responses

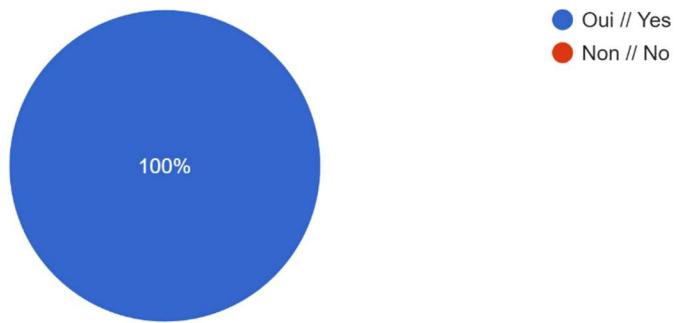


Figure 21 - taux de persévérence après 5 refus

Quel était le motif du 1er refus? What was the reason for 1st the refusal?
129 responses

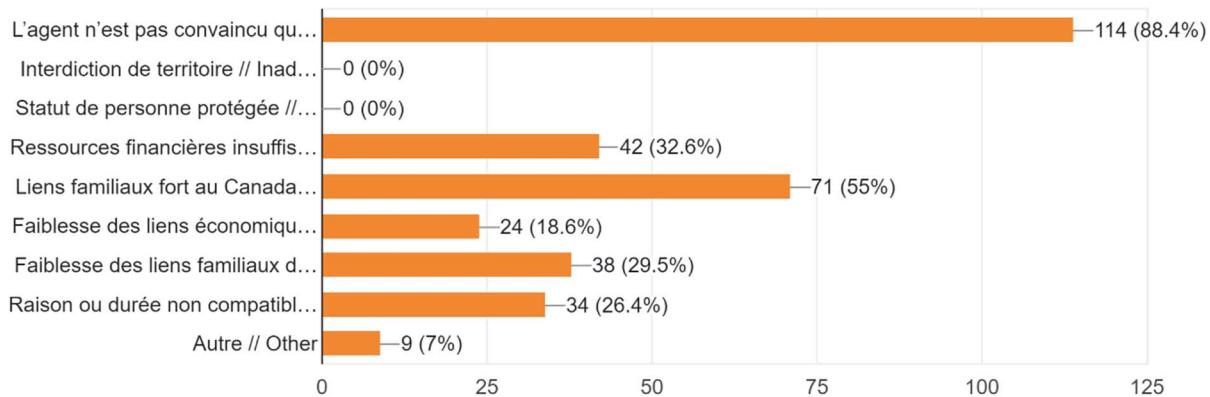


Figure 22 - Motifs du premier refus

Quel était le motif du 2ème refus? What was the reason for the 2nd refusal?

75 responses

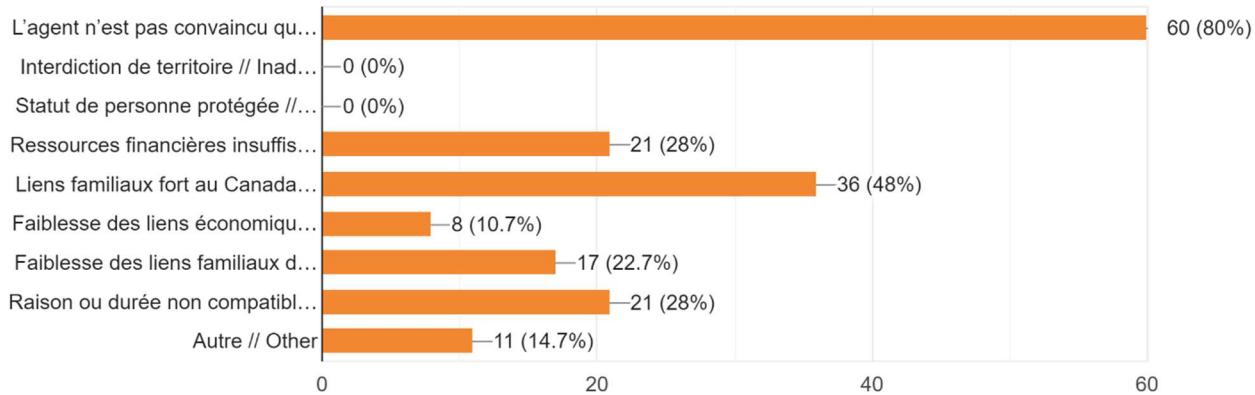


Figure 23 - Motifs du 2ème refus

Quel était le motif du 3ème refus? What was the reason for the 3rd refusal?

18 responses

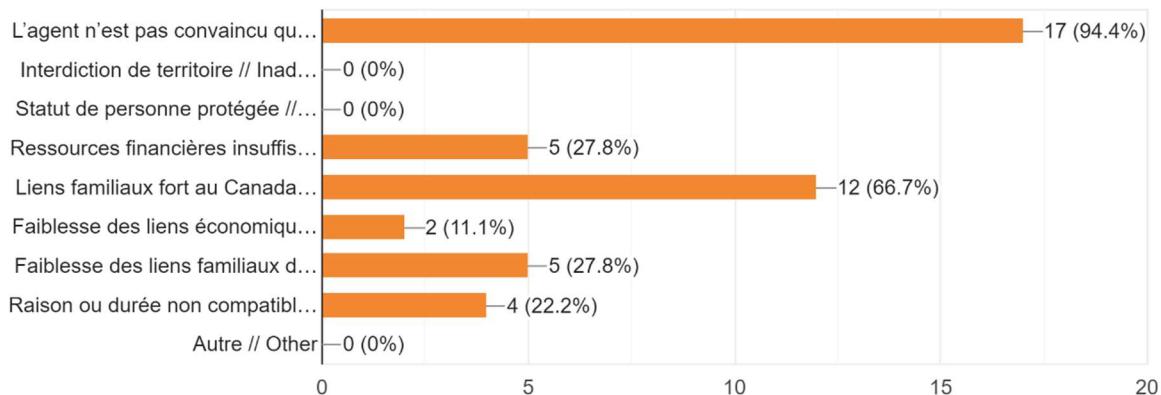


Figure 24 - Motifs du 3ème refus

Quel était le motif du 4ème refus? What was the reason for the 4th refusal?

7 responses

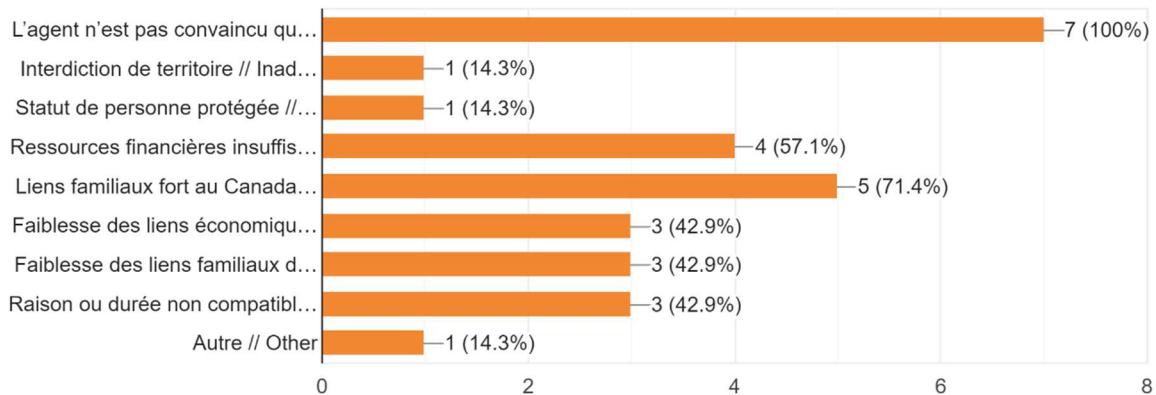


Figure 25 - Motif du 4ème refus

Quel était le motif du 5ème refus? What was the reason for the 5th refusal?

2 responses

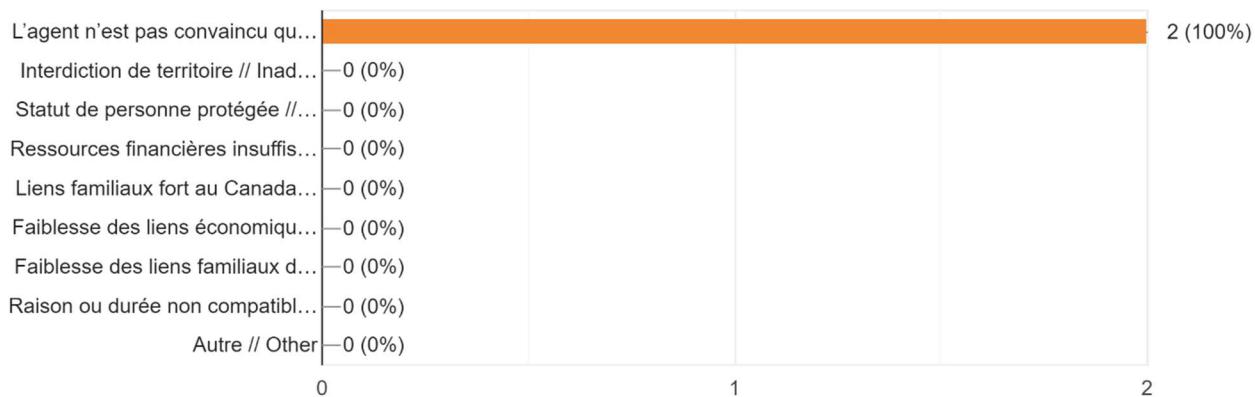


Figure 26 - Motif du 5ème refus

BVC	Nombres de visas acceptés	BVC	Total	Proportion acceptés	Proportion refusés
Mexico	12	62	74	16%	84%
Paris	21	20	41	51%	49%
Rabat	6	7	13	46%	54%
Tunis	0	8	8	0%	100%
Dakar	5	2	7	71%	29%
Rome	3	2	5	60%	40%
Sao Paulo	2	3	5	40%	60%
Bogota	2	2	4	50%	50%
Londres	1	2	3	33%	67%
Manille	1	2	3	33%	67%
Port-au-Prince	0	3	3	0%	100%
Abou Dhabi	0	2	2	0%	100%
Dar es Salaam	1	1	2	50%	50%
Le Caire	1	1	2	50%	50%
Sydney	0	2	2	0%	100%
Vienne	0	2	2	0%	100%
Ankara	1	0	1	100%	0%
Beyrouth	1	0	1	100%	0%
Hong Kong					
RAS	0	1	1	0%	100%
Kingston	0	1	1	0%	100%
Port of Spain	0	1	1	0%	100%
Pretoria	1	0	1	100%	0%
Varsovie	0	1	1	0%	100%

Figure 27 - Détail des proportions d'acceptation et refus par BVC